www.chambres-agriculture.fr
Voir la version en ligne

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ARIÈGE

LA NEWSLETTER PASTORALISME

LA LETTRE DES ÉLEVEURS TRANSHUMANTS EN ARIÈGE

Mai 2025

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous sommes à la veille d'un été de transhumance que nous abordons avec crainte tant la pression de la prédation devient insoutenable.

Notre équipe, nouvellement réélue, va continuer à s'investir pour la montagne comme nous l'avons fait depuis 6 ans, avec Rémi DENJEAN et Elodie AMILHAT.

D'une part, la Chambre d'agriculture continue à vous accompagner avec les conseillers de nos agences, dont vous connaissez l'investissement et la compétence.

Notre animatrice Montagne, Laure SOULIE, sera toujours à vos côtés, pour vous soutenir dans des situations de prédation (aux cours des expertises, montage et suivi des dossiers, etc…) N'hésitez pas à faire appel à elle !

PROCHAINE PAC - ATTENTION DANGER

L'enjeu majeur de ces années sera la négociation de la prochaine PAC.

Je peux vous avouer que je suis soucieux et inquiet pour la montagne. J'ai été réélu Président de l'ACAP qui est la structure qui représente et fédère les Chambres d'agriculture des départements Pyrénéens. Avec l'ACAP, au sein de l'inter massif français (Alpes, Vosges Jura, Massif Central, Corse et Pyrénées) nous allons nous battre à Bruxelles, à Paris, pour défendre une PAC juste pour la montagne.

Mais nous savons que ce coup-ci, ce sera difficile !

Aussi, et plus que jamais, il nous faut travailler pour que nos exploitations agricoles soient performantes techniquement et économiquement : production, et productivité, autonomie alimentaire, endettement, gestion des charges, etc…). C'est la 1iere condition pour pérenniser nos exploitations agricoles.

Voilà, chers collègues montagnards, nous allons continuer à travailler pour cette agriculture et nos montagnes que nous aimons et défendons.

A bientôt sur nos estives !

Je suis vraiment heureux d'avoir dénoué en direct avec la Ministre la simplification du traitement du dossier d'indemnisation FCO pour le rendre accessible à tous les éleveurs de montagne qui ne pouvaient pas justifier du bon d'équarrissage.

Philippe LACUBE

Identification et traçabilité des ovins/caprins en cas de mouvements saisonniers

Suite aux dernières instructions techniques publiées au bulletin officiel du ministère de l'agriculture en juillet 2024 :

À partir du 1er juin 2025, les déplacements saisonniers tels que la montée en estive et/ou l'hivernage devront faire l'objet d'une déclaration spécifique pour les ovins et les caprins.

Vous devez désormais déclarer vos lots d'animaux transhumants vers l'exploitation saisonnière collective. Les dates de départ et de retour réelles doivent être déclarées dans les 7 jours à compter de la date du mouvement. Si les animaux bougent par lot à des dates différentes, chaque lot doit faire l'objet d'un document de circulation par date et par lieu.

Pour déclarer les mouvements saisonniers, si vous utilisez un document de circulation, rajoutez la mention « Exploitation saisonnière » (voir les modalités décrites dans le guide joint). Renseignez-vous auprès de votre gestionnaire d'estive/hivernage pour le numéro d'exploitation saisonnière.

IMPORTANT : vous restez détenteur des animaux et donc êtes responsable du bon respect de la réglementation de l'identification.

Pour plus d'informations sur le sujet (remplir le document de circulation, règles d'identification des animaux...), vous pouvez consulter la plaquette d'information réalisée par l'IDELE :

PLAQUETTE

ADN des Pyrénées, entre Pastoralisme et transhumance

Des contreforts du Pays Catalan au Pays Basque, l'ADN des Pyrénées s'exprime sur une signature : le pastoralisme. Sa philosophie et le mode de vie qui l'accompagne façonne depuis des siècles les montagnes pyrénéennes. Ce film documentaire est une immersion émotionnelle sans compromis qui fait écho à la rudesse et la beauté des sentiments de l'homme et de la nature, où tous les points de rencontre de la vie pastorale sont abordés : amour de la montagne, goût de la nature, bien-être animal, solidarité et liberté.

Ce film co-produit par l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées et Factor-X a été inauguré le 20 septembre dernier à Saint-Gaudens.

En Ariège, deux projections sont prévues :

• **Le vendredi 23 mai à 18h15 au cinéma de Lavelanet** dans le cadre de la fête de la montagne. Organisée en partenariat avec le Cinéma de Lavelanet, cette séance s'intègre dans le Projet Alimentaire Territorial des Pyrénées Cathares et dans le programme de découvertes du Projet Grand Site de France Montségur

• **Le mercredi 4 juin à 20h30 au cinéma Max Linder à Saint-Girons**

Ours : Prédation et indemnisations – Chiffres de 2019 à 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dossiers						
Dossiers indemnisés	573	484	344	341	409	302
Dossiers non indemnisés	44	64	34	67	56	55
Total dossiers	**617**	**548**	**378**	**408**	**465**	**357**
Ovins						
Ovins indemnisés	1140	738	587	793	733	531
Ovins non indemnisés	52	46	37	96	51	55
Total ovins	**1192**	**784**	**624**	**889**	**784**	**586**
Gros bétails + autres*						
Gros bétails + autres indemnisés*	52	33	25	25	27	18
Gros bétails + autres non indemnisés*	25	29	11	42	19	23
Total gros bétail + autres	**77**	**62**	**36**	**67**	**46**	**41**
Ruches						
Ruches indemnisées	29	7	0	0	25	71
Ruches non indemnisées	0	20	0	0	5	5
Total ruches	**29**	**27**	**0**	**0**	**30**	**76**

Source : DDT de l'Ariège

Gros bétails : Bovins / équins
*autres *: canins / caprins*

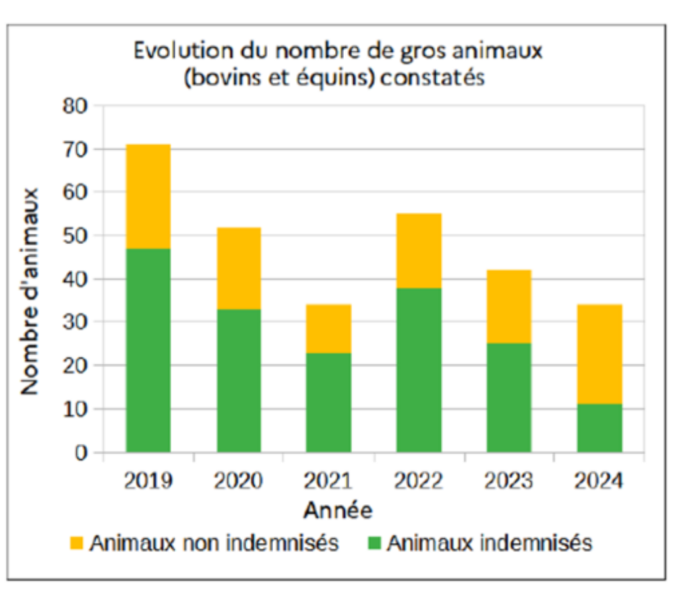

Evolution du nombre d'animaux indemnisés et non indemnisés de 2019 à 2024

AIDE À LA PROTECTION DES EXPLOITATIONS ET DES TROUPEAUX

Chaque année des arrêtés préfectoraux fixent les communes éligibles à cette aide. Les communes peuvent être classées en plusieurs cercles en fonction des indices de présence du/des prédateurs. En Ariège il existe 3 cercles pour le loup et 2 cercles pour l'ours.

Cette aide concerne uniquement les **troupeaux ovins et/ou caprins**, et il existe **plusieurs critères pour être éligible** : durée de pâturage dans les cercles, nombre d'animaux reproducteurs etc..

A préciser que ce sont les communes (îlots PAC) où pâturent les animaux qui entrent en compte et non pas le siège social de l'exploitation.

Ce sont les durées et lieux de pâturage qui déterminent les options mobilisables et leurs plafonds, avec un financement soit à 80% soit à 100%.

En cercle 1 :

- **Gardiennage** (éleveur-berger/prestataire/salarié)
- **Investissements matériels** (parcs mobiles/fixes/systèmes d'électrification/travaux si réalisés par une entreprise)
- **Chiens de protection** (achat/stérilisation/entretien/test comportement)

- Accompagnement technique qui porte sur les chiens de protection
- Analyse de vulnérabilité

En cercle 2 :

- **Investissements matériels** (idem qu'en cercle 1)
- **Chiens de protection** (idem qu'en cercle 1)
- Accompagnement technique
- Analyse de vulnérabilité

En cercle 3 :

- **Chiens de protection** (idem qu'en cercle 1)
- Accompagnement technique

Les **dépôts peuvent se faire jusqu'au 31 juillet 2025** sur le site du ministère de l'agriculture : **safran** ou par formulaire papier sur https://agriculture.gouv.fr/aides-contre-la-predation

Pour toute information ou pour le **montage de dossier concernant les exploitations**, il est possible de se faire accompagner par la chambre d'agriculture.

Contact : Laure SOULIE
06 15 90 14 26
laure.soulie@ariege.chambagri.fr

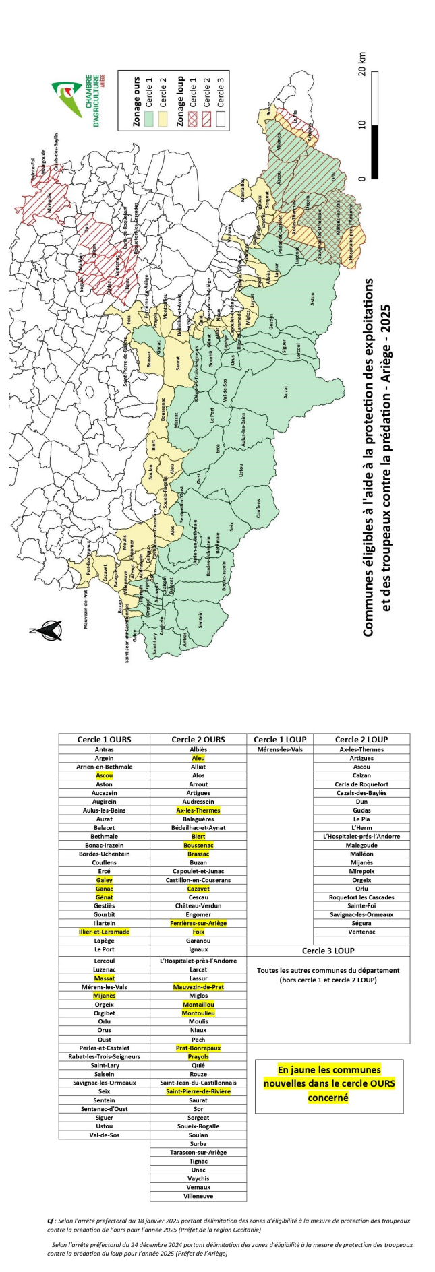
Communes éligibles à l'aide à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation - Ariège - 2025
Zonage ours
Cercle 1
Cercle 2
Zonage loup
Cercle 1
Cercle 2
Cercle 3
0
10
20 km
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

Cercle 1 OURS	Cercle 2 OURS	Cercle 1 LOUP	Cercle 2 LOUP
Antras	Albiès	Mérens-les-Vals	Ax-les-Thermes
Argein	Aleu		Artigues
Arrien-en-Bethmale	Alliat		Ascou
Ascou	Alos		Calzan
Aston	Arrout		Carla de Roquefort
Aucazein	Artigues		Cazals-des-Baylès
Augirein	Audressein		Dun
Aulus-les-Bains	Ax-les-Thermes		Gudas
Auzat	Balaguères		Le Pla
Balacet	Bédeilhac-et-Aynat		L'Herm
Bethmale	Biert		L'Hospitalet-prés-l'Andorre
Bonac-Irazein	Boussenac		Malegoude
Bordes-Uchentein	Brassac		Malléon
Couflens	Buzan		Mijanès
Ercé	Capoulet-et-Junac		Mirepoix
Galey	Castillon-en-Couserans		Orgeix
Ganac	Cazavet		Orlu
Génat	Cescau		Roquefort les Cascades
Gestiès	Château-Verdun		Sainte-Foi
Gourbit	Engomer		Savignac-les-Ormeaux
Illartein	Ferrières-sur-Ariège		Ségura
Illier-et-Laramade	Foix		Ventenac
Lapège	Garanou		
Le Port	Ignaux	Cercle 3 LOUP	
Lercoul	L'Hospitalet-près-l'Andorre	Toutes les autres communes du département (hors cercle 1 et cercle 2 LOUP)	
Luzenac	Larcat		
Massat	Lassur		
Mérens-les-Vals	Mauvezin-de-Prat		
Mijanès	Miglos		
Orgeix	Montaillou		
Orgibet	Montoulieu		
Orlu	Moulis		
Orus	Niaux		
Oust	Pech		
Perles-et-Castelet	Prat-Bonrepaux		
Rabat-les-Trois-Seigneurs	Prayols		
Saint-Lary	Quié		
Salsein	Rouze		
Savignac-les-Ormeaux	Saint-Jean-du-Castillonnais		
Seix	Saint-Pierre-de-Rivière		
Sentein	Saurat		
Sentenac-d'Oust	Sor		
Siguer	Sorgeat		
Ustou	Soueix-Rogalle		
Val-de-Sos	Soulan		
	Surba		
	Tarascon-sur-Ariège		
	Tignac		
	Unac		
	Vaychis		
	Vernaux		
	Villeneuve		

En jaune les communes nouvelles dans le cercle OURS concerné

Cf : Selon l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2025 portant délimitation des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation de l'ours pour l'année 2025 (Préfet de la région Occitanie)

Selon l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2024 portant délimitation des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation du loup pour l'année 2025 (Préfet de l'Ariège)

Calendrier des évènements de transhumances

TRANSHUMANCE EN BELLELONGUE

Le 31 mai 2025 - Infos et réservation des repas au 05 61 04 42 73

https://www.facebook.com/people/Transhumance-en-Bellongue/100090647281668/

TRANSHUMANCE DANS LA VALLÉE DE BIERT – MASSAT

Le 31 mai 2025 - Infos et réservation des repas au 06 07 23 29 86

https://www.tourisme-couserans-pyrenees.com/animations/transhumance-biert-massat/

TRANSHUMANCE DE LUZENAC

Les 31 mai et 1er juin 2025 - Infos et réservation des repas au 07 76 96 42 19

https://www.facebook.com/p/Transhumance-en-Luzenac-61560144382693/

TRANSHUMANCE EN BIROS

Les 7 juin 2025 - Infos et réservation des repas au 06 71 29 16 63

https://www.transhumances-biros.fr/

TRANSHUMANCE EN BETHMALE

Les 7 et 8 juin 2025 - Infos et réservation des repas à l'office du Tourisme au 05 61 96 26 60

https://www.facebook.com/people/Transhumance-en-Bethmale/100091756967626/

TRANSHUMANCE EN FOLIE de JEAN FRANCOIS

Le 7 et 8 juin 2025 - Infos et réservation des repas au 06 70 94 61 04

TRANSHUMANCE EN HAUT-SALAT

Le 14 juin 2025 - Infos et réservation des repas à l'office du Tourisme au 05 61 96 00 01

http://www.transhumances-haut-salat.com/

NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE ÉCOUTE

Agence Pyrénées
05 61 02 14 00
agence.pyr@ariege.chambagri.fr

Agence Coteaux et porte d'Ariège
05 61 60 38 60
agence.cpa@ariege.chambagri.fr

Identification - CPB
05 61 02 14 08
elevage@ariege.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture de l'Ariège a mis à jour sa politique de confidentialité, en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Vous êtes destinataire de notre newsletter "Élevage". Nous vous confirmons que votre adresse email ne sert qu'à vous envoyer cette lettre d'information. Vos données restent confidentielles et ne sont communiquées à aucun tiers.

Si vous souhaitez continuer à recevoir notre newsletter vous pouvez ignorer ce message. Si vous préférez ne plus la recevoir, vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien suivant : se désinscrire.

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité